

Rhône depuis qu'il a quitté son ancien lit, n'était venu en découvrir quelques parties. »

M. Laurent poursuivant sa dissertation, combat avec le même bonheur l'opinion de M. Clerjon qui prétend que la construction de ces voutes ne remonte qu'au temps du moyen-âge et réfute aussi M. Cochard qui les attribue aux sires de Beaujeu.

Il aborde ensuite l'histoire de Miribel, dont nous allons donner l'analyse le plus succinctement possible.

La douceur et les largesses de Jules César envers les peuples qu'il avait conquis lui faisaient de nombreux partisans, et ceux d'entre eux qui jusqu'alors n'avaient eu pour asile que de sombres forêts ou les creux de quelques rochers, quittèrent ces demeures sauvages pour se construire des habitations dignes de leur nouvel avenir. Le château de *Mire Bellum* fut bientôt entouré de plusieurs constructions et cette ville naissante prit le nom de cette forteresse. Son enceinte s'étendit immédiatement au sud jusqu'au pied du coteau, et pouvait avoir de l'est à l'ouest une largeur de cinq cents mètres. Les murs de chaque maison, bâtis en briques et en cailloux roulés, sans être d'une grande élévation, présentaient une épaisseur extraordinaire; les ouvertures étaient petites et peu nombreuses, les rues tortueuses et étroites, et la ville en général offrait plutôt l'aspect d'une immense forteresse que la vue d'un peuple désirant jouir des douceurs que procure une civilisation parvenue à un certain degré. Sans cesser d'être sous la domination romaine, *Mire-Bellum*, peu de temps après sa fondation, fut réuni d'après la nouvelle division d'Auguste, à la Gaule Lyonnaise, et fit partie de cette province jusqu'en 456, époque de la défaite de Richiaire par Gondeuch, roi des Bourguignons, et de la réunion à ce royaume des provinces du Lyonnais, du Vivarais et de la Haute-Provence.

M. Laurent nous montre successivement la ville de Miribel faisant partie en 934 de la principauté de Mâcon créée par Louis d'Outremer en faveur d'Albéric I^{er}; désolée en 1033 par une famine épouvantable; réduite sous la dépendance de Guillaume de Châlons jusqu'en 1185; appartenant aux sires de Beaujeu en 1219; prise en 1348 par Humbert II dauphin du Viennois; pas-